



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
1 MARS 2023 à 18 HEURES 30

L'an deux mille vingt et trois, le premier mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. PEYSSON S. RUBIO A. DE LA TORRE J. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. MALAISE M. DAUTHERIBES ML. MARTINEZ E. DE NITTO J. GARCIA M. FOUREAU J. VALLAT S. DECOBERT V. MARQUES E. PUECH S.

Étaient absents : GUIRAO F. GRANIER S. MICHELON C. VALETTE J. DANTAN D. SERRE B. LAUS F. JULIEN E. DURAND ML. SEVERAC JM.

Procurations : GRANIER S. à MARQUES E.

VALETTE J. à MOUNERON C.

DANTAN D. à MORGO C.

SERRE B. à RUBIO A.

Secrétaire de séance : Madame DAUTHERIBES Marie-Louise

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02/02/2023
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Délégation du Conseil Municipal au maire
4. Fourniture et pose de climatiseurs- demande de subvention
5. Installations panneaux photovoltaïque- demande de subvention
6. Projet de rénovation et d'aménagement d'espaces publics du centre ancien- actualisation des prix
7. Extension système vidéo surveillance- demande subvention

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/2023

Le procès-verbal de la séance du 2 Février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

2- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame DAUTHERIBES Marie-Louise

3- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Décision du Maire relative l'exercice du droit de préemption sur la parcelle ZY88 au prix de 56 980 €.



4 - FOURNITURE ET POSE DE CLIMATISEURS- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil Municipal décide de remplacer le mode de chauffage actuel (énergie fossile) par une énergie dite propre (climatiseurs).

Les devis estimatifs des travaux à réaliser s'élèvent à 139 000 € HT.

Le conseil Municipal décide de solliciter des aides financières nécessaires.

Rapporteur : Monsieur RUBIO Alain - adopté à l'UNANIMITÉ

5- INSTALLATIONS PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil Municipal décide d'équiper la toiture du groupe scolaire la Capitelle de panneaux photovoltaïques afin de permettre une autoconsommation et d'injecter le surplus de production sur le réseau de distribution.

Les devis estimatifs des travaux à réaliser s'élèvent à 100 000 € HT

Le conseil Municipal décide de solliciter des aides financières nécessaires.

Rapporteur : Monsieur RUBIO Alain - adopté à l'UNANIMITÉ

6 - PROJET DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DU CENTRE ANCIEN- ACTUALISATION DES PRIX

Le conseil Municipal approuve le projet et l'actualisation des prix à 729.500€ HT . Le conseil Municipal décide de solliciter des aides financières nécessaires.

Rapporteur : Monsieur RUBIO Alain - adopté à l'UNANIMITÉ

7 - EXTENSION SYSTEME VIDEO PROTECTION- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal envisage l'extension de son système de vidéoprotection autorisé à 21 caméras, et ce dans le but d'améliorer sa cohérence, son efficacité et les résultats dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Le conseil Municipal décide l'installation de cinq nouvelles caméras et de la réparation d'une caméra existante pour un coût total de 18 082.80 € HT.

Le conseil Municipal décide de solliciter des aides financières nécessaires.

Rapporteur : Monsieur PUECH Stéphane - adopté à l'UNANIMITÉ

Plus de questions à l'ordre du jour.

La séance est levée.

Le Maire
Christophe MORGO